Cac
FRC
6659

SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ

ADRESSE

PRÉSENTÉE par les administrateurs composant le conseil général du Département de Paris, à la Convention nationale, & dont elle a ordonné l'impression & l'envoi aux Départemens, dans sa séance du 22 janvier 1793, l'an deuxième de la république Françoise.

CITOYENS,

LORSQU'APRÈS la mémorable journée du 10 août, le vœu de nos concitoyens nous eût appelés

4 Lit W 13368

à l'adminiſtration, nous fûmes effrayés de la correſpondance qui régnoit entre les directoires des départemens & la cour. Tous les amis de la liberté s'élevoient alors avec force contre cette coalition anti-révolutionnaire, qui, en corrompant l'eſprit public, avoit porté des coups ſi funeſtes à la liberté. Notre premier devoir fut de prendre un arrêté par lequel nous déclarions que, fidèles obſervateurs des loix, nous nous renfermerions ſtrictement dans les fonctions qui nous étoient déléguées, & que nous n'entretiendrions avec les départemens aucune correſpondance étrangère à notre adminiſtration; & nous avons tenu notre promeſſe. Mais une nouvelle conjuration s'élève; les adreſſes que nous avons reçues de différentes adminiſtrations de départemens, & que nous dépoſons ſur le bureau; celles qui vous ont été envoyées, ou que vous avez entendues à votre barre, nous annoncent que des directoires, corrompus ou égarés, cherchent à ſéduire leurs concitoyens; ces adreſſes, qui ſe reſſemblent toutes, portent qu'il exiſte à Paris un ſyſtême

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

de déſorganiſation ; que les *agitateurs* y dominent ; que la convention nationale n'eſt ni libre, ni reſpectée ; & elles annoncent qu'une force armée impoſante marche ſur Paris, pour mettre à la raiſon une poignée de factieux, & vous environner de ſa toute-puiſſance. Citoyens, les circonſtances ſont tellement graves, les inculpations dirigées contre Paris ont un tel caractére de publicité, & les meſures que l'on a priſes ſont ſi extraordinaires, que nous ſerions coupables de garder plus long-temps le ſilence.

C'eſt pour la quatrième fois que tous les ennemis de la liberté & de l'égalité ont tenté de ſoulever tous nos frères des départemens contre les généreux habitans de Paris. C'étoit pour contenir les factieux que le tyran environnoit Paris de tout l'appareil de la guerre : c'étoit pour contenir les factieux & les républicains, qu'à ſon retour de Varennes, on vouloit diſſoudre les ſociétés populaires, opprimer les patriotes, & que leur ſang coula au champ-de-mars : c'étoit pour contenir les factieux, qu'à l'époque du 20 juin,

des directoires corrompus se coalisèrent avec des ministres perfides & rampans au pied du trône, eûrent l'impudence de donner au despote, comme le vœu de la majorité des citoyens, le résultat de leurs intrigues & de leur corruption.

Aujourd'hui le projet paroît le même, les formes seules sont changées.

Nous ne venons point, citoyens, démentir des assertions évidemment mensongères ou exagérées, ni repousser les calomnies atroces répandues contre les citoyens de Paris; la justice, la vérité n'ont pas besoin de défenseurs; ces citoyens ont renversé le despotisme; ils ont tout sacrifié pour la liberté, voilà leur réponse; ils ont bien mérité de la patrie, vous l'avez déclaré; voilà leur récompense.

Nous ne venons point, non plus, demander comment des directoires & des conseils généraux de départemens ont pu se permettre de lever, de leur autorité privée, une force armée, sous le pré-

texte de vous ſervir de garde, quand vous, dépoſitaires du pouvoir de la nation, n'avez pas cru, après une mûre diſcuſſion, devoir la décréter : nous ne venons pas exprimer combien il eſt abſurde, combien il eſt ridicule de dire qu'on veut réprimer les déſorganiſateurs, maintenir l'unité, l'indiviſibilité de la république ; lorſqu'enfreignant toutes les loix exiſtantes, & les pouvoirs qui leur ſont délégués, ces adminiſtrateurs oſent ouvrir des regiſtres d'inſcription, recruter publiquement, faire des loix, diſpoſer de la force & de la fortune publiques, ſe coaliſer avec tous les départemens, donner le ſignal de l'indépendance, rompre tous les liens de l'unité, & établir, de fait, le gouvernement fédératif.

Et nous auſſi, nous pourrions, à plus juſte titre, peut-être, nous rendre ici les organes de nos concitoyens ; nous, nommés directement par le peuple ; nous, les dépoſitaires immédiats de ſa confiance ; mais les perſécutions qu'on lui ſuſcite, pour prix de ſon courage & de ſa patience, ne nous feront point enfreindre les bornes de nos

fonctions ; nous n'oublirons pas que, chargés uniquement de l'adminiſtration, nous n'avons aucun caractère de repréſentation, & qu'à lui ſeul appartient le droit d'exprimer ſa volonté.

Mais ce que nous venons vous demander, citoyens, c'eſt de nous donner les moyens de prévenir le déſordre & la confuſion, que ces meſures, auſſi illégales qu'inattendues, vont jetter dans notre adminiſtration ; c'eſt de nous tracer la marche que nous avons à tenir, & de fixer juſqu'à quel point s'étendront, relativement à cette force armée extraordinaire qu'on nous annonce de toutes parts, & nos devoirs & notre reſponſabilité. L'on envoye à Paris languir les défenſeurs de la république, tandis que tous les jours il ſort de notre ſein de nouvelles phalanges pour marcher à l'ennemi.

Citoyens, après vous avoir parlé comme adminiſtrateurs, nous venons, comme citoyens, vous déclarer (& nous ſommes sûrs que nos concitoyens ne nous déſavoueront pas,) que nous irons au-devant de nos frères, pour les ſerrer dans nos bras, & remplir envers eux tous les devoirs

de la fraternité. Leur erreur ne ſera pas de longue durée ; ils retrouveront encore les hommes du 14 juillet & du 10 août. Réunis & confondus dans les mêmes ſentimens, nous jurerons, tous enſemble, guerre aux tyrans, guerre aux calomniateurs ; unité, indiviſibilité de la république ; nul maître que la loi, amitié éternelle entre tous les citoyens de la république.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

La ſociété, dans ſa ſéance du 29 décembre 1792, a arrêté l'impreſſion de l'adreſſe ci-jointe, & l'envoi à toutes les ſociétés avec qui elle fraterniſe.

MONESTIER, député, *préſident.*

DESFIEUX, *vice-préſident.*

BOURDON, député ; CHALLES, député ; DROUET, député ; LAFAYE ; MITTIÉ fils ; AUVREST, *ſecrétaires.*

De l'Imprimerie de L. POTIER DE LILLE, rue Favart, N°. 5. 1793.

687

Cau
FRC
6659
w97

SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ

ADRESSE

PRÉSENTÉE par les administrateurs composant le conseil général du Département de Paris, à la Convention nationale, & dont elle a ordonné l'impression & l'envoi aux Départemens, dans sa séance du 22 janvier 1793, l'an deuxième de la république Françoise.

CITOYENS,

LORSQU'APRÈS la mémorable journée du 10 août, le vœu de nos concitoyens nous eût appelés

cf M+W 13368

687

à l'adminiſtration, nous fûmes effrayés de la correſpondance qui régnoit entre les directoires des départemens & la cour. Tous les amis de la liberté s'élevoient alors avec force contre cette coalition anti-révolutionnaire, qui, en corrompant l'eſprit public, avoit porté des coups ſi funeſtes à la liberté. Notre premier devoir fut de prendre un arrêté par lequel nous déclarions que, fidèles obſervateurs des loix, nous nous renfermerions ſtrictement dans les fonctions qui nous étoient déléguées, & que nous n'entretiendrions avec les départemens aucune correſpondance étrangère à notre adminiſtration; & nous avons tenu notre promeſſe. Mais une nouvelle conjuration s'élève; les adreſſes que nous avons reçues de différentes adminiſtrations de départemens, & que nous dépoſons ſur le bureau; celles qui vous ont été envoyées, ou que vous avez entendues à votre barre, nous annoncent que des directoires, corrompus ou égarés, cherchent à ſéduire leurs concitoyens; ces adreſſes, qui ſe reſſemblent toutes, portent qu'il exiſte à Paris un ſyſtême

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

de déſorganiſation ; que les *agitateurs* y dominent ; que la convention nationale n'eſt ni libre, ni reſpectée ; & elles annoncent qu'une force armée impoſante marche ſur Paris, pour mettre à la raiſon une poignée de factieux, & vous environner de ſa toute-puiſſance. Citoyens, les circonſtances ſont tellement graves, les inculpations dirigées contre Paris ont un tel caractére de publicité, & les meſures que l'on a priſes ſont ſi extraordinaires, que nous ſerions coupables de garder plus long-temps le ſilence.

C'eſt pour la quatrième fois que tous les ennemis de la liberté & de l'égalité ont tenté de ſoulever tous nos frères des départemens contre les généreux habitans de Paris. C'étoit pour contenir les factieux que le tyran environnoit Paris de tout l'appareil de la guerre ; c'étoit pour contenir les factieux & les républicains, qu'à ſon retour de Varennes, on vouloit diſſoudre les ſociétés populaires, opprimer les patriotes, & que leur ſang coula au champ-de-mars : c'étoit pour contenir les factieux, qu'à l'époque du 20 juin,

687

des directoires corrompus se coalisèrent avec des ministres perfides & rampans au pied du trône, eûrent l'impudence de donner au despote, comme le vœu de la majorité des citoyens, le résultat de leurs intrigues & de leur corruption.

Aujourd'hui le projet paroît le même, les formes seules sont changées.

Nous ne venons point, citoyens, démentir des assertions évidemment mensongères ou exagérées, ni repousser les calomnies atroces répandues contre les citoyens de Paris; la justice, la vérité n'ont pas besoin de défenseurs; ces citoyens ont renversé le despotisme; ils ont tout sacrifié pour la liberté, voilà leur réponse; ils ont bien mérité de la patrie, vous l'avez déclaré; voilà leur récompense.

Nous ne venons point, non plus, demander comment des directoires & des conseils généraux de départemens ont pu se permettre de lever, de leur autorité privée, une force armée, sous le pré-

texte de vous ſervir de garde, quand vous, dépoſitaires du pouvoir de la nation, n'avez pas cru, après une mûre diſcuſſion, devoir la décréter : nous ne venons pas exprimer combien il eſt abſurde, combien il eſt ridicule de dire qu'on veut réprimer les déſorganiſateurs, maintenir l'unité, l'indiviſibilité de la république ; lorſqu'enfreignant toutes les loix exiſtantes, & les pouvoirs qui leur ſont délégués, ces adminiſtrateurs oſent ouvrir des regiſtres d'inſcription, recruter publiquement, faire des loix, diſpoſer de la force & de la fortune publiques, ſe coaliſer avec tous les départemens, donner le ſignal de l'indépendance, rompre tous les liens de l'unité, & établir, de fait, le gouvernement fédératif.

Et nous auſſi, nous pourrions, à plus juſte titre, peut-être, nous rendre ici les organes de nos concitoyens ; nous, nommés directement par le peuple ; nous, les dépoſitaires immédiats de ſa confiance ; mais les perſécutions qu'on lui ſuſcite, pour prix de ſon courage & de ſa patience, ne nous feront point enfreindre les bornes de nos

627

fonctions ; nous n'oublirons pas que , chargés uniquement de l'adminiſtration, nous n'avons aucun caractère de repréſentation, & qu'à lui ſeul appartient le droit d'exprimer ſa volonté.

Mais ce que nous venons vous demander, citoyens, c'eſt de nous donner les moyens de prévenir le déſordre & la confuſion, que ces meſures, auſſi illégales qu'inattendues , vont jetter dans notre adminiſtration ; c'eſt de nous tracer la marche que nous avons à tenir , & de fixer juſqu'à quel point s'étendront, relativement à cette force armée extraordinaire qu'on nous annonce de toutes parts, & nos devoirs & notre reſponſabilité. L'on envoye à Paris languir les défenſeurs de la république, tandis que tous les jours il ſort de notre ſein de nouvelles phalanges pour marcher à l'ennemi.

Citoyens, après vous avoir parlé comme adminiſtrateurs, nous venons, comme citoyens, vous déclarer (& nous ſommes sûrs que nos concitoyens ne nous déſavoueront pas,) que nous irons au-devant de nos frères, pour les ſerrer dans nos bras, & remplir envers eux tous les devoirs

de la fraternité. Leur erreur ne ſera pas de longue durée ; ils retrouveront encore les hommes du 14 juillet & du 10 août. Réunis & confondus dans les mêmes ſentimens, nous jurerons, tous enſemble, guerre aux tyrans, guerre aux calomniateurs ; unité, indiviſibilité de la république ; nul maître que la loi, amitié éternelle entre tous les citoyens de la république.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

La ſociété, dans ſa ſéance du 29 décembre 1792, a arrêté l'impreſſion de l'adreſſe ci-jointe, & l'envoi à toutes les ſociétés avec qui elle fraterniſe.

MONESTIER, député, *préſident.*

DESFIEUX, *vice-préſident.*

BOURDON, député ; CHALLES, député ; DROUET, député ; LAFAYE ; MITTIÉ fils ; AUVREST, *ſecrétaires.*

De l'Imprimerie de L. POTIER DE LILLE, rue Favart, N°. 5. 1793.